



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra
se prononcer après examen : développement
des statistiques régionales en Afrique**

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique

Note du Secrétaire général

Comme suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique. Ce rapport expose les problèmes à résoudre et les tâches à accomplir par les pays africains souhaitant renforcer leurs capacités dans le domaine des statistiques. Il donne un aperçu des domaines à considérer en priorité en vue de développer les statistiques en Afrique et des initiatives qu'ont prises les parties prenantes africaines en vue de surmonter ces difficultés. La Commission voudra peut-être donner son avis sur les actions en cours qui visent à stimuler le développement de la statistique dans les pays d'Afrique et les organisations africaines, à l'appui des efforts de développement des pays de la région. Elle souhaitera peut-être aussi demander à toutes les parties intéressées, y compris les partenaires du développement, à renforcer l'appui qu'ils prêtent aux initiatives pour le développement de la statistique en Afrique, comme indiqué au paragraphe 94 du présent rapport.

* E/CN.3/2013/1.



Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement de la statistique en Afrique

I. Introduction

1. Les stratégies et les cadres de développement en Afrique nécessitent des indicateurs pour mesurer les ressources mises en œuvre, les produits obtenus, les impacts et les résultats. Ces stratégies et cadres comprennent des politiques et des programmes sectoriels (dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, du travail, de l'emploi et de l'économie informelle, de l'investissement, du secteur privé, du développement humain (relations hommes-femmes, protection sociale, équité, droits de l'homme), du commerce et de l'industrie, de l'environnement et de l'infrastructure); des plans de développement nationaux (en général, documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres plans quinquennaux); des plans nationaux de développement à long terme (exposant les ambitions nationales); des cadres de développement régionaux (par exemple, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique); des initiatives internationales comme les objectifs du Millénaire pour le développement et des activités d'analyse et d'études.

2. Les statistiques sont nécessaires en Afrique pour apporter des éléments d'information sur des questions interdisciplinaires, notamment la démocratie et la gouvernance, les relations hommes-femmes, la surveillance et le suivi du VIH/sida, l'énergie, le changement climatique et l'environnement et les droits de l'homme.

3. Étant donné que la plupart des systèmes statistiques nationaux en Afrique sont, entre autres problèmes, dotés de ressources insuffisantes, la majeure partie des besoins de données ne peuvent être satisfaits. Il conviendrait de s'attacher en priorité à répondre à la demande nationale de statistiques, notamment en ce qui concerne les données nécessaires pour gérer l'économie et stimuler le développement social, comme les statistiques du produit intérieur brut (PIB), des prix, du commerce extérieur, de l'emploi et du chômage, des salaires, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des divers secteurs d'activités. Ces besoins sont généralement identifiés dans les déclarations de politique générale périodiques des gouvernements et dans les projets de budget.

4. Le présent rapport expose les progrès réalisés dans les domaines prioritaires du développement de la statistique en Afrique, tout en signalant les difficultés rencontrées à cette occasion par le Système statistique africain. Il expose également certaines des initiatives qui ont récemment été prises dans le cadre du développement de la statistique en Afrique. Il fait suite au précédent rapport de la Commission (E/CN.3/2008/14) et fait le point sur les faits nouveaux importants intervenus ces cinq dernières années.

5. Le présent rapport s'achève par des propositions de mesures décisives que pourrait prendre la Commission afin de stimuler davantage le développement de la statistique sur le continent africain.

II. Domaines prioritaires du développement de la statistique en Afrique

A. Gouvernance, paix et sécurité

6. Des statistiques fiables et harmonisées sur la gouvernance, la paix et la sécurité sont indispensables pour le développement et la stabilité des pays africains. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Institut africain de la gouvernance, le Programme des Nations pour le développement (PNUD), la Banque africaine de développement (BafD), la Fondation MO-Ibrahim, le projet Afrobaromètre et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), est en train de mettre au point un plan d'action, une liste minimale d'indicateurs et un questionnaire harmonisé en vue d'améliorer l'établissement de statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité en Afrique. Ce plan devrait inspirer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et faciliter des activités de suivi et d'assistance à la résolution de conflits pour le bien-être de la société africaine et la stabilité du continent dans son ensemble.

B. Comptes nationaux

7. Il existe de nombreux obstacles sur la voie de l'établissement des statistiques des comptes nationaux en Afrique. D'une manière générale, le continent africain est encore aux premières étapes du développement de systèmes de comptabilité nationale viable et harmonisée. Les statistiques des comptes nationaux sont insuffisantes et ne sont pas totalement comparables d'un pays à l'autre. Les systèmes statistiques sont dotés de ressources humaines, financières et techniques limitées, ainsi que de capacités insuffisantes, et l'infrastructure dont ils disposent à l'appui de leurs opérations est inadaptée. Faute de moyens techniques suffisants, les nomenclatures des branches et des produits sont trop agrégées. En raison de cette faiblesse des systèmes statistiques nationaux, des données à jour ne sont pas immédiatement disponibles et réparties dans les divers domaines d'application de la statistique.

8. Selon le document de projet régional sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 en Afrique de 2012 à 2017, si les comptes nationaux en Afrique sont principalement établis par les instituts nationaux de la statistique (89 %), le nombre de statisticiens qui travaillent dans les services des comptes nationaux de ces instituts est relativement faible. Il y a en moyenne huit comptables nationaux par pays et, dans plus de la moitié des pays africains, moins de six spécialistes de la question travaillent dans les services des comptes nationaux des instituts nationaux de la statistique. La rotation du personnel est relativement forte : en moyenne, ces cinq dernières années, quatre comptables nationaux ont quitté les services des comptes nationaux. Les ressources et les capacités sont insuffisantes pour réaliser auprès des ménages et des entreprises des enquêtes et des recensements aux fins de recueillir des données répondant aux normes minimum requises pour l'établissement des comptes nationaux, ce dont témoigne le fait que la plupart des données (60 % à 70 %) utilisées pour établir les comptes nationaux sont tirées des dossiers de l'administration concernant différentes branches d'activité allant de l'agriculture aux services, en passant par l'industrie manufacturière.

9. L'infrastructure statistique d'ensemble, c'est-à-dire ce qui concerne la diffusion des données, les réseaux établis avec les utilisateurs et les déclarants, ainsi que la capacité d'analyse, est également relativement faible dans tout le continent. Par exemple, il faut en moyenne cinq mois pour publier les premières estimations d'une enquête, et 17 mois environ pour publier les estimations finales. La publication à l'avance des calendriers de diffusion n'est pratiquée que dans environ la moitié des pays.

10. Différentes versions du Système de classification national sont utilisées selon les pays. Si la plupart (88 %) utilisent le système de 1993, certains pays (12 %) appliquent encore celui de 1968. Cette utilisation de l'ancien système n'est propre à aucune sous-région en particulier car elle les concerne toutes.

11. Le manque d'uniformité des comptes nationaux entre certains pays est l'un des problèmes qui se sont révélés à l'occasion du cycle de 2005 du Programme de comparaison international pour l'Afrique. Outre le fait que les pays établissaient leurs comptes nationaux sur la base soit du SCN 1968, soit du SCN 1993, il y avait des discordances importantes entre les comptes de certains d'entre eux en raison d'une couverture non exhaustive des estimations sous certaines rubriques principales. Ainsi, la rubrique principale des loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire, avec des estimations variant de 0 % à plus de 10 % du PIB, s'est révélée être une source majeure de discordance entre les pays. Ce problème concernait aussi d'autres composantes importantes des comptes nationaux, pour lesquels les estimations ne couvraient pas l'intégralité du champ d'application recommandé dans le Système de comptabilité nationale. Par exemple, de fortes variations des niveaux de la production pour compte propre et de la consommation entre des pays parvenus à des stades de développement économique similaires indiquaient que le champ couvert par les estimations de certains pays n'étaient pas pleinement conformes aux définitions du Système de comptabilité nationale.

12. L'inclusion systématique du secteur informel dans les comptes nationaux pose un problème. Dans nombre de cas, seules les activités du secteur formel sont partiellement couvertes et les activités du secteur informel ne sont guère prises en compte. En ce qui concerne les secteurs institutionnels, les institutions à but non lucratif et les sociétés civiles sont généralement couvertes. Mais les États et les collectivités locales, ainsi que les organismes d'aide, ne le sont pas. Il s'ensuit que les comptes nationaux ne reflètent pas la taille véritable de l'économie.

13. Si l'on considère les six étapes sur la voie de l'application intégrale du Système de comptabilité nationale définies par la Commission de statistique, un cinquième des pays africains ont atteint la première étape seulement (capacité d'établir des agrégats statistiques des indicateurs de base du PIB à prix courants et à prix constants).

14. La plupart des pays africains (65 %) ont à présent atteint la deuxième étape (capacité d'établir des agrégats économiques supplémentaires concernant le revenu national brut et d'autres indicateurs primaires). Ce groupe comprend 27 pays qui établissent des tableaux d'offre et d'emploi.

15. Moins de huit pays (c'est-à-dire, 15 %) ont atteint la troisième étape (capacité d'établir les comptes des secteurs institutionnels prévus au premier stade).

16. Afin d'accélérer la mise en application du SCN 2008, le Groupe africain sur la comptabilité nationale a conçu une stratégie visant à établir des instruments de

comptabilité nationale pour la région Afrique en conformité avec les normes et pratiques internationales. La stratégie vise à doter le continent de la capacité d'établir des comptes nationaux conformes aux normes internationales, tout en prenant en compte les réalités spécifiques, étant donné les différents niveaux de développement du pays. Sur le plan opérationnel, un programme régional quinquennal (2010-2014) pour la mise en œuvre du SCN 2008 a été élaboré aux fins d'appliquer la stratégie. Les composantes ci-après du programme sont en cours d'exécution : une campagne de sensibilisation inaugurée par la journée africaine de la statistique de 2011, sur le thème « tenir les comptes pour améliorer la situation actuelle de l'Afrique et pour un avenir encore plus brillant »; des mises au point d'ordre méthodologique suivies d'un renforcement des capacités (formation et assistance technique); et le renforcement du cadre institutionnel.

17. Il est par conséquent nécessaire de poursuivre à tous les niveaux les efforts de mobilisation des ressources pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays africains en vue d'une mise en application effective du SCN 2008.

18. Afin d'assurer le suivi des politiques économiques en Afrique, la Commission de l'Union africaine a commencé à recueillir les tableaux d'offre et d'emploi et les tableaux des comptes économiques intégrés des pays africains. L'objectif principal est de mettre au point des matrices des comptes sociaux et des modèles d'équilibre général calculable dans les pays africains. La Commission de l'Union africaine prévoit d'appuyer la mise en place au niveau des pays des tableaux d'offre et d'emploi, des tableaux des comptes économiques intégrés et des modèles d'équilibre général calculables.

C. Emploi et secteur informel et système d'information du marché du travail

19. La Déclaration de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et le plan d'action connexe, adoptés par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et la Déclaration de Malabo de 2010 mettent particulièrement l'accent sur les systèmes d'information du marché du travail et intègrent les initiatives de création d'emplois et de réduction de la pauvreté parmi les indicateurs du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

20. Le cadre régional de politique intégré et de l'emploi reconnaît les lacunes des systèmes d'information du marché du travail des pays africains ainsi que les problèmes de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de l'emploi qui en découlent pour toutes les parties intéressées.

21. Ce cadre vise à développer les systèmes d'information du marché du travail au niveau national, dans une première étape du processus d'harmonisation. Il vise également à encourager les initiatives régionales de systèmes d'information du marché du travail et définit le rôle des organisations panafricaines et des partenaires du développement à cet égard.

22. Des activités de renforcement des capacités entreprises au niveau du continent sous la direction de l'Union africaine ont débouché sur le « projet-cadre d'harmonisation et de coordination du marché du travail ». Le plan d'action du

projet et la liste minimum d'indicateurs ont été présentés en janvier 2012 à la réunion de la Commission africaine de statistiques, en mars 2012 à la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et en juillet 2012 à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement.

23. La BafD, dans le cadre du programme de renforcement des capacités statistiques, a aidé les pays à améliorer leurs statistiques du travail dans les domaines suivants : appui technique et opérationnel pour mener les enquêtes sur la population active et sur les dépenses des ménages; classifications des statistiques du travail (par produits, par activités économiques et par professions); et établissement des répertoires d'entreprises. En outre, elle a établi des guides pratiques et méthodologiques pour la réalisation d'enquêtes sur la population active et sur les dépenses des ménages. Ces guides ont été publiés en 2012.

24. Dans le cadre de la Commission africaine de statistique, un groupe de travail technique sur l'emploi et le secteur informel a été établi. Ses travaux ont pour thème l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux, les moyens novateurs d'évaluer le secteur informel, l'élaboration d'un cadre méthodologique pour assurer la comparabilité des statistiques de l'emploi et du secteur informel et l'élaboration d'un module commun minimum pour la collecte des données.

25. Plusieurs problèmes ont cependant entravé les activités de ce groupe, notamment le manque de ressources financières, la faible participation des pays aux réunions et une coordination insuffisante des activités de ce groupe et de celles d'autres groupes.

26. Le programme de travail du Groupe comprenait notamment l'achèvement d'un manuel avant la fin de 2012.

D. Statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements

27. Les statistiques harmonisées du commerce extérieur et de la balance des paiements figurent parmi les principales données utilisées pour le suivi de l'intégration en Afrique. Les pays sont encouragés à utiliser seulement la méthodologie des Statistiques du commerce international de marchandise pour l'élaboration des statistiques du commerce extérieur en Afrique, l'EUROTRACE pour le traitement des données du commerce extérieur et le Système douanier automatisé pour l'enregistrement des déclarations en douane. En ce qui concerne la balance des paiements, les pays seront encouragés à appliquer le manuel du Fonds monétaire international (FMI).

28. L'action menée dans ce domaine a débouché sur la publication du *Répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs*. Ce répertoire a d'abord été publié par la Division de la statistique de la CEA en 1997. Il s'agissait d'une publication régulière, qui a paru tous les deux ans jusqu'en 2005. La publication n'a repris que lorsque le Centre africain pour la statistique de la CEA a commencé à s'en charger à partir de 2011. La première édition de la publication « The Status of intra-african trade », qui a apporté des éléments d'information à la réunion au sommet de l'Union africaine tenue en 2012 sur le thème du renforcement des échanges intra-africains, a été publiée par la Commission de l'Union africaine en juillet 2012.

E. Indices harmonisés des prix à la consommation

29. Pour que le suivi des politiques monétaires en Afrique puisse être assuré, il faut que les indices de prix à la consommation soient comparables d'un pays à l'autre. Sous la direction de la BafD, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et divers secrétariats d'organismes statistiques se sont engagés depuis 2010 dans un programme destiné à aider ces deux communautés économiques régionales¹ à établir des indices harmonisés des prix à la consommation, conformément à l'action déployée au niveau sous-régional pour remplir les critères de convergence macroéconomique. Les pays membres des deux communautés économiques régionales ont établi leurs indices harmonisés des prix à la consommation respectifs et les ont affichés sur les sites Web de la COMESA, de la SADC et de la BafD. Dans le cadre de la phase III de son programme de renforcement des capacités statistiques, la BafD apportera un appui similaire aux autres organisations sous-régionales, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union du Maghreb arabe.

F. Données relatives à l'environnement et statistiques connexes

30. Le continent encourage l'application des normes internationales aux données relatives à l'environnement et aux statistiques connexes. À cet effet, le Groupe africain sur les données relatives à l'environnement et les statistiques connexes a été créé lors de la troisième session de la Commission africaine de statistique, tenue en 2012. Le Groupe a pour objet d'offrir un mécanisme de coordination efficace des activités menées en Afrique, et d'apporter aux pays une aide et des conseils dans le domaine des statistiques de l'environnement. Le Groupe servira aussi à rassembler les vues de pays africains devant être présentées en commun au niveau international.

G. Recensements de la population et du logement

31. L'une des six mesures recommandées dans le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques adoptées par la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement était de préparer le cycle des recensements de la population et du logement de 2010, qui devaient constituer la principale source de données aux fins de la planification et du développement socioéconomiques. Les organisations panafricaines ainsi que les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux se sont employés de concert à

¹ Les communautés économiques régionales d'Afrique regroupent les différents pays africains en sous-régions aux fins d'accélérer l'intégration et le développement économiques. Elles sont considérées comme « l'ossature » de l'Union africaine. Il y a naturellement huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. Chacune est établie par un traité régional qui lui est propre. Ces communautés sont les suivantes : l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEE), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

promouvoir et à appuyer l'exécution du cycle des recensements de 2010 dans les pays africains. La CEA, en partenariat avec d'autres organisations panafricaines et certains des pays les plus avancés comme l'Afrique du Sud, a vivement préconisé une participation accrue des pays africains pendant le cycle, en particulier dans le cadre des symposiums sur le développement de la statistique, dont le dernier en date s'est tenu au Caire en 2010. Par suite de cette action, 33 pays ont à ce jour réalisé leurs recensements et tous les autres, à l'exception de la Somalie, prévoient d'en réaliser un d'ici à 2014.

32. La CEA, en collaboration avec la BafD, la Commission de l'Union africaine, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et avec l'appui énergétique de l'Institut sud-africain de la statistique, a aidé les pays à renforcer leurs capacités en organisant des ateliers et des réunions de groupes d'experts consacrés aux divers aspects des recensements. Ces aspects comprennent la préparation des recensements et le dénombrement; l'évaluation des recensements et les enquêtes postérieures au dénombrement; le traitement, l'analyse et la diffusion des données des recensements; et l'archivage de ces données. Des activités de formation et d'assistance technique ont aussi été menées à l'intention d'un certain nombre de pays dans les domaines suivants : l'utilisation de techniques numériques pour la cartographie des recensements et le traitement des données; la cartographie des recensements et le traitement des données; la diffusion des données grâce à la mise au point d'un atlas numérique interactif; la révision des données géospatiales et la mise à jour des produits cartographiques.

33. La CEA a mis au point une série de manuels et de guides pour orienter les pays et les aider à améliorer la qualité des données de leurs recensements. Ces documents comprennent : a) un additif pour l'Afrique aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*; b) un manuel (à finaliser) sur la saisie des données; c) un manuel sur la préparation des données; et d) un manuel sur la présentation tabulaire des données.

34. Alors que les obstacles sur la voie de la réalisation des recensements en Afrique sont en train d'être levés, l'utilisation des données de recensement reste beaucoup trop faible. Cela tient à différentes raisons, notamment des problèmes de disponibilité et d'accessibilité des données de recensement. Le Projet d'analyse des recensements africains a été lancé à Pretoria en 1997. Il a réussi à récupérer et archiver les données issues de plusieurs recensements africains et ces données sont actuellement disponibles pour la recherche. Dans le prolongement de cette initiative, la série *La démographie en Afrique* a été lancée avec des contributions d'universitaires et de praticiens africains.

35. Il convient de noter que le site Web des Microdonnées intégrées de recensements en Afrique (AICMD) a été lancé au siège du Centre africain des statistiques. Ce site fournit gratuitement aux chercheurs et/ou décideurs des microdonnées sur 51 524 324 personnes. Les visiteurs, après s'être enregistrés et avoir accepté les conditions de la licence d'utilisation, qui concernent notamment la protection de la confidentialité des statistiques et le partage des résultats de la recherche, peuvent télécharger et utiliser les ensembles de données souhaités.

36. Il est prévu de réaliser en 2013 sur le continent une évaluation du cycle de 2010 des recensements de la population et du logement couvrant divers aspects tels que les questions posées, les résultats produits et les méthodes suivies pour la collecte, le traitement et la diffusion des données. Il est par ailleurs proposé de faire

circuler les manuels et guides sur les recensements de la population et du logement qui ont déjà été établis par la CEA et de les intégrer aux programmes des centres de formation statistique afin de les diffuser plus largement.

H. Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

37. Le continent a reconnu l'importance que continuent d'avoir l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil pour aller de l'avant dans le programme de développement de l'Afrique, notamment pour accélérer l'intégration régionale, réaliser les priorités du NEPAD et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

38. La CEA, l'Union africaine et la BafD, en partenariat avec d'autres institutions régionales et organismes des Nations Unies, ont lancé une initiative majeure visant à améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil sur le continent. Cette action a à présent pris la forme d'un programme à l'échelle du continent, intitulé « Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil », qui vise à adopter une approche globale pour résoudre les problèmes systémiques liés aux aspects juridiques, pratiques, administratifs et opérationnels de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le Symposium africain sur le développement de la statistique, après avoir atteint ses objectifs précédents de faire participer les États africains au cycle de 2010 des recensements de la population et du logement, a décidé de porter à présent son attention sur le développement des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil dans tous les pays du continent.

39. Une des principales réalisations a été l'engagement pris par les ministres responsables de l'état civil réunis lors de leur première conférence, tenue en août 2010 à Addis-Abeba, de soutenir un plan de mise en œuvre, assorti de délais, de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans leurs pays respectifs. La déclaration faite par les ministres à la réunion et le plan d'action à moyen terme élaboré par le groupe d'experts réunis plus tôt et approuvée par les ministres constitue actuellement la base de l'action future pour accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région.

40. Lors de la conférence, les ministres ont recommandé que celle-ci soit institutionnalisée sous la forme d'un mécanisme permanent devant se réunir tous les deux ans et chargé de suivre les progrès réalisés dans l'exécution du programme et de donner de façon suivie des conseils aux fins de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. L'Assemblée de l'Union africaine, par sa décision 424 (XIX), adoptée en juillet 2012, a approuvé la recommandation tendant à institutionnaliser la réunion biennale des ministres africains chargés de l'état civil.

41. Des progrès substantiels ont été signalés, notamment : a) la constitution d'un groupe central chargé de coordonner l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil; b) l'achèvement d'un plan à moyen terme par le groupe central; c) une évaluation détaillée, au moyen de questionnaires,

des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil; et d) la mise au point d'un cadre théorique clair et précis pour le programme.

42. La deuxième conférence des ministres chargés de l'état civil s'est tenue les 6 et 7 septembre 2012 à Durban, en Afrique du Sud, sur le thème de l'amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Cette conférence était organisée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine, la BafD et le Gouvernement sud-africain, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Réseau de métrologie sanitaire. La conférence a noté qu'il fallait à présent intensifier les efforts de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. Elle a recommandé que chaque pays, dans une première étape, entreprenne une évaluation détaillée et mette ensuite au point un plan d'action en vue de renforcer son système dans un délai donné. La troisième conférence sera organisée en septembre 2014, à Abidjan, par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec ses partenaires.

I. Statistiques ventilées par sexe

43. Après la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995, de nombreux instituts de la statistique dans divers pays du monde ont commencé à exécuter des programmes de statistiques ventilées par sexe visant à évaluer les inégalités entre les hommes et les femmes sous les divers aspects du développement et à établir et diffuser ces statistiques, ainsi qu'à réaliser des projets de recherche statistique sur de nouvelles questions sexospécifiques. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau mondial, notamment le programme mondial sur les statistiques ventilées par sexe, le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe qui s'est tenu trois fois par an depuis 2007 et un mécanisme de coordination sur la base des activités du Groupe interinstitutions et d'experts des Nations Unies sur les statistiques ventilées par sexe. Ces initiatives visent à assurer l'échange de connaissances et de données d'expérience, à créer des bases de données sur les statistiques et les indicateurs ventilés par sexe, à mettre au point des cours de formation sur les statistiques ventilées par sexe et à recueillir des éléments sur les pratiques optimales concernant la législation afférente aux statistiques ventilées par sexe.

44. Le Programme de statistiques ventilées par sexe de la BafD a largement consisté à effectuer des études analytiques concernant les inégalités entre les sexes à partir de données d'enquêtes sur l'emploi et d'autres enquêtes sociales, ainsi qu'à renforcer les capacités dont disposent les pays membres pour évaluer les écarts de patrimoine et de richesse entre les sexes dans les ménages nationaux.

45. Au niveau du continent, plusieurs initiatives concernant les statistiques ventilées par sexe ont été lancées, en vue de préconiser l'établissement de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, de promouvoir l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les systèmes statistiques nationaux, d'échanger des éléments d'information concernant les pratiques et expériences optimales et de renforcer les capacités de collecte,

d'établissement et de diffusion de statistiques différenciées par sexe. Des mesures importantes ont été prises en ce qui concerne l'évaluation des inégalités, à savoir l'utilisation de l'indice du développement et des inégalités entre les hommes et les femmes en Afrique élaboré par le Centre africain pour le genre et le développement social de la CEA et la réalisation d'enquêtes sur les budgets-temps; la mise au point de comptes satellites de la production des ménages; l'établissement de statistiques sur la violence contre les femmes; et la mise en place du Groupe africain sur les statistiques ventilées par sexe. En outre, la mise en place du Groupe africain sur les statistiques ventilées par sexe par la Commission africaine de statistique a facilité la coordination des différentes activités liées aux statistiques ventilées par sexe en Afrique.

46. Depuis nombre d'années, différentes institutions panafricaines, ainsi que des organismes internationaux et d'autres institutions, mènent différentes activités de développement des statistiques ventilées par sexe sur le continent. Ces activités, bien qu'elles aient contribué à la réalisation de progrès dans le domaine des statistiques ventilées par sexe aux niveaux tant de la région que des pays, ont surtout été menées de façon ponctuelle sur la base de projets et, par conséquent, ne se sont pas traduites par des améliorations durables de la situation. Le besoin de mettre au point et d'appliquer un programme commun de statistiques ventilées par sexe en Afrique existe depuis longtemps. Les initiatives pour le développement de statistiques ventilées par sexe en cours et celles qui sont prévues par les organisations régionales, les organismes internationaux et les autres organisations de la région ont à présent été regroupées sous un programme-cadre unique, le Programme africain sur les statistiques du genre. Cela devrait non seulement contribuer à une utilisation optimale des ressources, mais aussi apporter des améliorations sensibles et durables aux statistiques ventilées par sexe en Afrique. De surcroît, la mise au point et l'exécution du programme s'inscrivent dans la logique de l'action qui se poursuit au niveau du continent pour appliquer la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. La Commission africaine de statistique a adopté le programme à sa troisième session, et prié le Groupe africain sur les statistiques ventilées par sexe de coordonner son exécution.

47. Le Programme africain sur les statistiques du genre (2012-2016) a été mis au point par l'ensemble des organisations régionales, des organismes des Nations Unies et des autres organismes internationaux. Il inclut toutes les activités clefs à entreprendre sur une période de cinq ans commençant en 2012, ces activités étant regroupées en quatre catégories principales : partenariat régional et coordination; renforcement des capacités et recherche; établissement de rapports, archivage et diffusion; et activités de sensibilisation.

J. Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique

48. Le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique de 2005 a aidé les pays participants à renforcer leur capacité d'établir des statistiques économiques, des indices de prix à la consommation, des statistiques du PIB et des agrégats connexes, ainsi que des données ajustées en fonction de la parité des pouvoirs d'achat. Il a également contribué au développement général des statistiques, notamment à l'élaboration de stratégies nationales de développement de la

statistique. La BafD a utilisé le Programme comme « tremplin » pour son programme continental du renforcement des capacités statistiques.

49. Le cycle de 2011 du Programme a été lancé en juin 2010 et ses activités ont démarré officiellement en janvier 2011. Ces activités, qui comprennent la formation et l'assistance technique, portent sur deux catégories principales, à savoir les statistiques de prix et les comptes nationaux. Le Programme comprenait un mécanisme du renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et de la gestion des données relatives à la consommation des ménages.

K. Indicateurs du développement

50. Le besoin de disposer de statistiques précises et à jour pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international a incité les pays africains à produire des indicateurs de façon beaucoup plus fréquente. Ces efforts récents ont également été pour les pays africains l'occasion de renforcer les capacités dont disposent leurs systèmes statistiques nationaux de fournir des éléments d'information fiables et à jour aux fins de la formulation de politiques et de programmes reposant sur des données factuelles et pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Un certain nombre d'actions visant à renforcer les capacités statistiques nationales ont été menées aux niveaux international, régional et national pour améliorer la collecte, l'établissement et la diffusion de données fiables et à jour concernant ces indicateurs. Malgré ces efforts et les progrès accomplis dans cette voie, les pays africains restent aux prises avec de nombreux problèmes dans le domaine des statistiques, notamment la persistance de lacunes, ainsi que de discordances entre les données internationales et les données nationales et entre données obtenues de différentes sources dans un même pays, ces discordances étant principalement imputables à des différences de concepts, de définitions et de méthodes; des problèmes se posent également en ce qui concerne la diffusion et la communication des données, ainsi que la qualité des données.

51. En vue de mieux faire face à ces problèmes, le Groupe africain sur les indicateurs du développement a été créé dans le cadre de la Commission africaine de statistique. Le Groupe a pour principal objectif d'aider et de conseiller la Commission en ce qui concerne les problèmes que rencontrent les pays africains pour assurer le suivi des indicateurs du développement, tout particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement.

52. Le Groupe africain sur les indicateurs du développement se prépare à affronter ces nouveaux défis. Il poursuivra ses efforts en cours de renforcement des capacités dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données et, en outre, il devra jouer un rôle de chef de file sur la scène régionale pour définir le programme de travail à exécuter après 2015.

53. À sa troisième session, la Commission africaine de statistique a approuvé les mesures ci-après proposées par le Groupe africain sur les indicateurs de développement : a) inclusion d'autres organismes des Nations Unies, des communautés économiques régionales et des centres de formation statistique; b) formation des statisticiens des instituts nationaux de la statistique à l'utilisation des divers guides et manuels mis au point au niveau régional; c) amélioration des

normes concernant les métadonnées et de la présentation des métadonnées; et d) amélioration des mécanismes de communication des données des pays, y compris les données et métadonnées concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, de façon systématique et uniforme, par l'intermédiaire d'un mécanisme coordonné et uniforme.

L. Statistiques de l'infrastructure

54. En 2009, la Banque mondiale, en collaboration avec la BafD et d'autres partenaires, a lancé le Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique, un projet ambitieux visant à analyser les frais à engager pour combler le déficit d'infrastructure dans 24 pays africains, sur la base de données établies au niveau des pays concernant différents aspects des besoins en infrastructure.

55. Le programme qui a remplacé le Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique a été mis en place et couvre la période 2010-2016. La stratégie d'exécution prévoit des activités à entreprendre par les parties prenantes. En 2011, le manuel sur les statistiques d'infrastructure du Programme de connaissance de l'infrastructure en Afrique a été établi, approuvé par la réunion du groupe d'experts organisée par la BafD en avril, et finalisé en vue de sa publication. Il a été présenté à la Commission africaine de statistique en janvier 2012. De nombreuses activités ont été prévues dans le cadre du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique, concernant notamment la collecte des données, des ateliers de validation des données, l'analyse des données, l'établissement de rapports de pays et l'élaboration de produits du savoir sur l'infrastructure.

56. L'initiative de la BafD sur les statistiques d'infrastructure dans le cadre du Programme de connaissance de l'infrastructure en Afrique vise à améliorer la base des connaissances en matière d'infrastructure pour contribuer au suivi de l'impact de l'expansion des investissements dans le secteur. L'initiative représente un effort sans précédent pour recueillir des données économiques et techniques détaillées sur l'infrastructure africaine, relatives aux coûts budgétaires, aux besoins futurs d'investissement et aux indicateurs de performance de chaque secteur. Le Programme s'inscrit dans une perspective à long terme et offre un cadre pour produire de façon plus soutenue des connaissances sur l'infrastructure.

M. Gestion et diffusion des données statistiques

57. Des statistiques fiables sont nécessaires au regard des objectifs de responsabilisation et de transparence. L'utilisation étendue des données, en particulier pour l'élaboration des politiques et les prises de décisions, est très importante pour la durabilité et le développement des systèmes statistiques. À cet égard, il est indispensable d'améliorer les systèmes de diffusion et de transmettre aux utilisateurs des informations sur les données disponibles et les moyens d'accès et d'utilisation. Au niveau du continent, les organisations panafricaines – la Commission de l'Union africaine, la CEA et la BafD – produisent conjointement chaque année l'*Annuaire statistique de l'Afrique* et le rapport sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. L'objectif global est de constituer une base commune de données sur le développement en Afrique tirées de sources nationales.

58. Les organisations panafricaines ont constamment des difficultés à obtenir de la plupart des pays membres des données à l'appui des décisions prises au niveau régional. Elles ne cessent donc de rechercher des moyens d'améliorer la situation. En décembre 2011, une réunion consacrée à l'examen de diverses questions concernant la collecte et la gestion des données a débouché sur plusieurs recommandations que la Commission africaine de statistique a été priée d'examiner à sa troisième session. Il était notamment recommandé que la CEA, l'Union africaine, la BafD, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres organisations régionales collaborent pour améliorer la collecte des données et que les instituts nationaux de la statistique redoublent d'efforts pour mettre en évidence l'importance et le rôle des statistiques dans le développement socioéconomique et renforcent leurs fonctions de collecte et de diffusion des données.

59. Les principales initiatives dans le domaine de la gestion et de la diffusion des données sont notamment le portail de données et le système ouvert de données mis en place à la BafD et la base de données statistiques (StatBase) de la CEA. Ces dispositifs assurent des services permettant l'accès facile et gratuit aux bases de données. En outre, un système de collecte et de gestion des données est actuellement en cours d'élaboration à la BafD et il sera partagé avec d'autres institutions régionales ainsi qu'avec les pays de la région pour permettre un échange de données et réduire la charge de travail que représente pour les pays la production de rapports. Dans le cadre de la troisième phase de son programme de renforcement des capacités statistiques engagée en 2012, la BafD prévoit de prêter assistance à tous les pays africains dans la mise en place de tels systèmes pour faciliter la diffusion des données et permettre le libre accès du public aux statistiques officielles. Cette initiative est conforme au Plan d'action de Busan pour la statistique qui a été adopté par tous les partenaires de développement en décembre 2011.

N. Formation statistique et ressources humaines

60. L'un des principaux problèmes rencontrés par les systèmes statistiques nationaux en Afrique est l'insuffisance des ressources humaines permettant d'assurer une production et une gestion efficaces des statistiques. Le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines, qui a été créé en 2009 sous l'égide de la Commission africaine de statistique, est chargé de coordonner les diverses initiatives en matière de formation statistique en Afrique. Les groupes et initiatives sur la formation statistique en Afrique s'étaient en effet multipliés et cette situation avait entraîné une utilisation inefficace des ressources et un chevauchement des activités visant à renforcer les capacités des pays.

61. Le Groupe a pour objectif principal d'assurer la coordination des activités et des initiatives menées à l'appui de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la statistique en Afrique. Cette coordination s'effectue à trois niveaux différents, à savoir les activités et initiatives en cours, la préparation de projets et l'harmonisation de l'appui technique et financier des partenaires à la formation statistique en Afrique.

62. Depuis sa création, le Groupe a mené les activités suivantes : analyse de la composante formation des stratégies nationales de développement de la statistique; mise à jour des listes de centres de formation statistique; évaluation des besoins et

capacités en matière de formation statistique; élaboration d'une stratégie d'harmonisation et de normalisation des programmes de formation et des diplômes; mise en place d'un portail en ligne; et parrainage de jeunes statisticiens.

63. Même si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la coordination, le Groupe a encore des obstacles à surmonter, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources; les activités menées sans que le secrétariat du Groupe, basé à la CEA, en soit informé; le nombre limité de centres de formation statistique pour les pays africains lusophones; et les barrières linguistiques qui gênent les travaux de recherche en collaboration et les programmes d'échange entre les différents centres.

64. En juillet 2012, l'Assemblée de l'Union africaine a prié la Commission de l'Union africaine de créer un centre africain de formation statistique chargé de renforcer les capacités des statisticiens et des étudiants en statistique africains, sur la base d'un programme d'études normalisé.

O. Statistique sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural

65. Pour remédier à la baisse de la quantité et de la qualité des statistiques agricoles dans les pays en développement, une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée et approuvée en février 2010 par la Commission de statistique. La stratégie mondiale vise à mettre en place un cadre et une méthodologie pour améliorer la production et la qualité des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national et international, afin d'orienter l'analyse des politiques et les prises de décisions au XXI^e siècle.

66. L'Afrique est la première région du monde à mettre au point et appliquer la Stratégie mondiale. Le Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale a été élaboré en 2010 par la BafD, la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Plan d'action s'inscrit dans une perspective à long terme (10 à 15 ans), mais sera exécuté de façon échelonnée, la première phase couvrant la période de cinq ans allant de 2011 à 2015. Des ateliers d'initiation et de formation, consacrés au Plan d'action en général et aux dispositifs nationaux d'évaluation des besoins et des capacités des pays en particulier, ont été organisés en juin et août 2012 à l'intention des pays. L'établissement des données relatives aux évaluations nationales est en cours et le rapport le concernant devrait être établi dans le courant de 2013.

67. Les prochaines étapes consisteront à entreprendre des travaux en vue de l'intégration des statistiques agricoles dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans les évaluations détaillées de pays, en vue de mettre au point des plans d'action nationaux.

III. Cadre institutionnel du développement de la statistique en Afrique

A. Problèmes à résoudre

68. L'intégration africaine, telle qu'elle est envisagée dans les traités et protocoles adoptés par les chefs d'État et de gouvernement africains, concerne trois domaines principaux, à savoir l'intégration politique, l'intégration économique et l'intégration sociale et culturelle. Pour réussir, elle a non seulement besoin de données statistiques de qualité, mais aussi de données harmonisées dans le temps et dans l'espace.

69. Dans le passé, les responsables des politiques de développement et les décideurs de même que les statisticiens, ont pris conscience du fait que les déficiences de l'information statistique en Afrique étaient des obstacles sur la voie du développement et de l'intégration. En particulier, on s'est aperçu que même si des progrès sensibles avaient été faits, grâce à plusieurs initiatives, vers le développement de la statistique en Afrique, ces progrès avaient été inégaux et le système statistique africain avait encore un certain nombre d'obstacles à surmonter, notamment les suivants :

- Le déséquilibre entre l'offre et la demande de données et, en particulier, l'incapacité du système statistique africain à produire des données sur des questions de politique courantes ou thématiques comme le VIH/sida, l'environnement et le changement climatique, les questions se rapportant à la problématique hommes-femmes et, plus récemment, les crises alimentaire et financière;
- La quantité et la qualité insuffisantes des données et leur utilisation à l'appui du développement et de l'intégration;
- L'utilisation de références et de normes statistiques internationales qui ne tiennent pas toujours compte des spécificités africaines (par exemple, la nature de l'économie africaine, les habitudes des populations locales, etc.);
- L'insuffisance des capacités institutionnelles (valeurs et normes, administration, gestion des performances et responsabilisation, etc.);
- La méconnaissance de la valeur et de l'importance des statistiques dans la société;
- L'appui politique insuffisant, la faible priorité et le financement insuffisant accordés aux statistiques;
- L'insuffisance de la coordination des activités de développement de la statistique.

70. De surcroît, les programmes d'harmonisation des statistiques appliqués dans les communautés économiques régionales varient d'une région à l'autre et sont loin de répondre à la demande de statistiques harmonisées. En réponse aux préoccupations exprimées dans divers cadres par les parties prenantes au système statistique africain à propos de ces difficultés et déficiences, un certain nombre d'initiatives, de cadres et de stratégies ont été mis au point ces dernières années en vue d'améliorer les statistiques à l'appui du développement de l'Afrique.

B. Commission africaine de statistique

71. La Commission africaine de statistique, qui a été créée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA en avril 2007, est la plus haute instance intergouvernementale chargée des statistiques et du développement de la statistique sur le continent. Les membres de la Commission sont les pays africains, représentés par les directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique. La Commission veille à la renaissance de la statistique en Afrique. Elle fait rapport à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et, au même titre que les autres commissions statistiques régionales, à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies. La Commission africaine de statistique se réunit tous les deux ans.

72. La dernière réunion en date de la Commission africaine de statistique, qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 21 au 23 janvier 2012, avait pour thème : « Harmonisation des statistiques à l'appui de l'intégration économique, monétaire et sociale en Afrique ». Ce thème a été choisi pour mettre en évidence le rôle de la statistique dans les efforts d'intégration économique, monétaire et sociale en cours en Afrique. La réunion a également été l'occasion d'examiner l'état d'avancement de l'action en cours visant à renforcer la capacité des pays africains de produire et d'utiliser des statistiques de qualité à l'appui de leurs efforts de développement.

C. Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique

73. Depuis 2006, le Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique se réunit chaque année sous l'égide de l'Union africaine pour examiner des questions concernant le développement de la statistique en Afrique, notamment la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Elle fait rapport depuis sa création à la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de l'Union africaine et, depuis 2008, à la Conférence conjointe de l'Union africaine et de la CEA. Le Comité des directeurs généraux et la Commission africaine de statistique sont l'un et l'autre composés des directeurs des instituts nationaux de la statistique mais font rapport selon des dispositions réglementaires et des procédures différentes.

74. Afin de réduire le nombre d'instances au niveau du continent, il a été proposé de fusionner le Comité des directeurs généraux et la Commission africaine de statistique en une seule instance, comme la Commission de statistique. L'instance fusionnée se réunirait une fois par an et ferait fonction de comité directeur pour la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et la Charte africaine de la statistique.

75. La dernière réunion en date du Comité des directeurs généraux s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2012 à Yamoussoukro par suite de la décision 423 (XIX) adoptée en juillet 2012 par l'Assemblée de l'Union africaine, par laquelle celle-ci chargeait la Commission d'identifier, en consultation étroite avec les États membres et les communautés économiques régionales, les priorités de l'Afrique pour le programme de développement post-2015 en vue d'envisager l'adoption de

2015-2024 comme décennie de la transformation pour l'Afrique. La réunion avait pour objet de solliciter l'avis des statisticiens sur le programme de développement post-2015 et d'examiner les points suivants : la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique; la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et les stratégies sectorielles y incluses visant à assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; et l'intégration africaine. La réunion a en outre été l'occasion d'examiner les suites données à la décision sur la stimulation du commerce intra-africain prise au Sommet de 2012, le plan d'action pour le développement du commerce intra-africain et le cadre pour la mise en place accélérée d'une zone continentale de libre-échange, ainsi que la création d'un observatoire africain du commerce.

D. Comité africain de coordination des statistiques

76. Au niveau du continent, le Comité africain de coordination des statistiques, constitué de la Commission de l'Union africaine, de la BafD, de la CEA, de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et des communautés économiques régionales, a été établi en 2007. Le Comité de coordination assure la coordination d'ensemble des initiatives prises au niveau continental dans le domaine des statistiques, notamment la mise en œuvre du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (voir sect. F ci-dessous) de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (voir sect. F ci-dessous) et des stratégies nationales de développement de la statistique, ainsi que les suites données aux recommandations de la Commission africaine de statistique.

77. À sa sixième réunion, tenue à Pretoria le 22 juin 2012, le Comité de coordination a recommandé un renforcement du secrétariat conjoint (Commission de l'Union africaine, CEA et BafD), une mobilisation de ressources à l'appui des activités conjointes et l'établissement d'un document stratégique sur l'importance des statistiques, en vue d'apporter des éléments sur les résultats obtenus en Afrique devant être examinés à la réunion du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de la statistique en Côte d'Ivoire (voir par. 75 ci-dessus) et au Sommet de l'Union africaine en 2013.

E. Symposium africain sur le développement de la statistique

78. Le Symposium africain sur le développement de la statistique est une initiative conduite par les pays, qui vise à offrir aux États d'Afrique un cadre dans lequel ils puissent débattre de façon coordonnée à l'échelle régionale de questions relatives au développement de leurs activités statistiques. Il a lieu par roulement dans différents pays africains. Il examine un certain nombre d'aspects relatifs au développement de systèmes statistiques viables, traite des difficultés que présente le renforcement des capacités et constitue un mécanisme propice aux échanges de données d'expérience et de pratiques optimales entre pays africains.

79. Entre 2006 et 2011, six symposiums ont été organisés successivement en Afrique du Sud, au Rwanda, en Angola, au Ghana, au Sénégal et en Égypte sur le thème des recensements de la population et du logement. À la septième session tenue au Cap (Afrique du Sud) en janvier 2012, il a été décidé que le Symposium

devait se consacrer, au cours des cinq années à venir, au développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

F. Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistique en Afrique

80. Établi en 2006, le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique vise à apporter des orientations stratégiques et des mécanismes appropriés pour guider et accélérer le développement d'une capacité statistique viable en Afrique aux fins d'une gestion axée sur les résultats et pour mettre en œuvre le Plan d'action de Marrakech pour la statistique. Comme le recommandait le Plan d'action, la préoccupation principale du Cadre stratégique est la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique. Ses autres objectifs sont les suivants : renforcer les activités de sensibilisation dans le domaine de la statistique; intégrer la statistique en tant qu'activité intersectorielle du processus de développement; mettre à jour le cadre juridique et les dispositions réglementaires; évaluer les besoins des utilisateurs et déterminer les besoins prioritaires; entreprendre l'élaboration de données; faciliter la coordination, la collaboration et les partenariats; renforcer l'infrastructure statistique; maîtriser les techniques de l'information et de la communication; développer les ressources humaines; améliorer l'analyse des données; améliorer la diffusion des données; et accroître le financement et renforcer la viabilité des systèmes statistiques.

81. La principale tâche à accomplir reste la mise en œuvre du Cadre stratégique proprement dit, notamment l'exécution de son mécanisme de suivi et de communication des données par l'intermédiaire des stratégies nationales.

G. Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

82. La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique est un effort à l'échelle du continent qui répond directement aux problèmes susmentionnés et appuie l'intégration africaine, en particulier le programme minimum d'intégration adopté en juillet 2010 à Kampala par les chefs d'État et de gouvernement. Il a pour objet de fournir au système statistique africain un cadre général pour établir des statistiques de qualité et harmonisées en vue de concevoir et d'appliquer ainsi que de suivre et d'évaluer les politiques d'intégration et de développement en Afrique. Plus précisément, la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique vise à identifier les domaines prioritaires du processus d'intégration africain, sur la base des décisions prises au plus haut niveau par les dirigeants africains, ainsi que les politiques et programmes, appliqués au niveau des régions et du continent, qui doivent être soutenus par des statistiques; à évaluer l'état du système statistique africain et les diverses initiatives d'harmonisation de la statistique prises au niveau régional et au niveau du continent; et à élaborer une stratégie continentale pour la production et la diffusion de statistiques harmonisées de qualité pour contribuer au développement et à l'intégration de l'Afrique.

83. L'Union africaine, la CEA et la BafD ont préparé un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie et de certaines de ses stratégies sectorielles. Le plan d'action donne des précisions sur les résultats attendus, les activités, le calendrier et les responsabilités. Depuis l'adoption de la Stratégie, des groupes techniques

d'experts spécialisés ont été créés pour chaque domaine statistique identifié et placés sous la coordination et la responsabilité d'un organisme chef de file. Afin d'éviter les doubles emplois et de tirer parti des efforts en cours, les groupes techniques d'experts spécialisés correspondent aux groupes de travail de la Commission africaine de statistique, même s'il ne s'agit pas d'une équivalence bijective. De nouveaux groupes techniques sont chargés de traiter des questions afférentes aux domaines qui n'avaient pas de groupe de travail. Les groupes sont composés de 20 à 25 statisticiens issus des États membres, des communautés économiques régionales et des institutions spécialisées régionales ou internationales. L'adhésion aux différents groupes se fait sur une base volontaire et les groupes doivent organiser des réunions au moins deux fois par an. Quatorze groupes techniques devraient être mis en place dans les différents domaines statistiques identifiés. Les pays chef de file ont été identifiés sur la base de leurs capacités d'aider les groupes techniques à mettre en œuvre efficacement la Stratégie.

H. Charte africaine de la statistique

84. La Charte africaine de la statistique a été approuvée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire tenue en février 2009. La Charte servira à assurer la sensibilisation aux activités statistiques au plus haut niveau de l'administration, ainsi qu'à engager les gouvernements africains à intensifier l'action en faveur de la statistique, à développer des statistiques conformément aux pratiques optimales et aux normes internationales et à utiliser les statistiques aux fins de l'élaboration des politiques et des prises de décisions à tous les niveaux.

85. Depuis l'adoption de la Charte, 22 États membres de l'Union africaine l'ont signée et 6 seulement l'ont ratifiée.

86. La Commission de l'Union africaine a entrepris des missions de consultation dans de nombreux pays pour promouvoir la ratification et l'approbation de la Charte. Des documents de sensibilisation ont été élaborés avec le soutien de la Banque mondiale afin de mieux faire connaître la Charte et d'assurer son appropriation par toutes les parties prenantes. Les instituts nationaux de la statistique, en leur qualité de coordonnateurs des systèmes statistiques nationaux, devraient faire connaître la Charte dans leurs pays respectifs à l'aide de moyens appropriés et de documents qui leur ont été communiqués.

87. La mise en œuvre effective de la Charte africaine de la statistique, ainsi que de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et des stratégies sectorielles y incluses, devraient permettre la production régulière de données crédibles et harmonisées sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du processus d'intégration africaine. La production de statistiques de qualité reste un défi immense que ne peuvent relever les institutions et les pays pris individuellement.

88. Huit examen entre pairs ont été réalisés par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), la Commission de l'Union africaine et AFRISTAT, en collaboration avec les États membres, afin d'évaluer dans quelle mesure le système statistique est conforme aux principes de la Charte africaine de la statistique. La Commission de l'Union africaine a établi, avec l'appui de l'Institut de la statistique d'Afrique du Sud et de la BafD, des directives méthodologiques pour l'élaboration de textes de loi nationaux dans le domaine de la statistique

fondées sur la Charte et pour l'analyse des lacunes des statistiques nationales au regard des principes de la Charte, ainsi qu'une loi type pour les pays africains fondée sur les principes de la Charte.

I. Programmes statistiques des communautés économiques régionales

89. Les différentes communautés économiques régionales ont élaboré des programmes statistiques à moyen et à long terme qui devraient appuyer l'intégration régionale en permettant de disposer de données statistiques pertinentes, à jour et précises utilisables aux fins de la planification, de la formulation des politiques, du suivi de l'application des protocoles et des prises de décisions. Les programmes sont généralement axés sur la diffusion de statistiques de base harmonisées, comparables, fiables et actualisées dans les domaines économique et social.

90. Les communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO, ont identifié cinq domaines prioritaires : harmonisation des comptes nationaux, établissement d'indices de prix à la consommation harmonisés, harmonisation des statistiques de la balance des paiements, statistiques de l'environnement et systèmes d'information sur l'agriculture. Elles ont également mis au point des guides statistiques pour aider les pays à produire des statistiques et établir des rapports, de façon périodique, dans ces domaines prioritaires. La CEDEAO s'occupe également de la constitution d'un fonds commun à l'appui de la production de statistiques dans les domaines prioritaires et dans d'autres domaines d'intérêt national au niveau des pays, et elle prend en charge la mobilisation des ressources pour les activités menées au niveau sous-régional. En raison du grand nombre de groupes sous-régionaux, il faut que des activités de coordination et des consultations soient menées à divers niveaux pour assurer la cohérence des informations statistiques produites à tous les niveaux.

J. Stratégies nationales de développement de la statistique

91. Un consensus s'est formé au niveau international quant à la nécessité de suivre une approche globale et stratégique pour améliorer les systèmes statistiques nationaux et renforcer les capacités statistiques d'apporter les informations nécessaires aux programmes de développement. Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique prévoit, de façon encore plus précise, que les actions à mener en priorité sont l'intégration de la planification stratégique des systèmes statistiques et la préparation de stratégies nationales de développement de la statistique pour tous les pays à faible revenu d'ici à 2006. Comme mentionné précédemment, les stratégies nationales de développement de la statistique sont les éléments fondamentaux du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

92. Les stratégies nationales de développement de la statistique sont essentiellement des plans statistiques de la deuxième génération prévoyant un cadre global de développement de la statistique au niveau national. Ces stratégies comprennent, entre autres éléments :

- a) Des activités de sensibilisation destinées à mieux faire connaître le rôle des statistiques et à accroître la demande et l'usage de statistiques;
- b) Des partenariats aux fins du développement de la statistique entre producteurs et utilisateurs de statistiques et pour l'harmonisation de l'action des donateurs;
- c) Une projection de l'état souhaité du système statistique national à moyen et à long terme;
- d) Une « feuille de route » et des « points de repère » aux fins d'y parvenir, ainsi qu'un point de référence au regard duquel mesurer les progrès accomplis;
- e) Un mécanisme permettant d'effectuer, le cas échéant, les modifications en connaissance de cause;
- f) Une évaluation continue de l'évolution des besoins des utilisateurs en matière de statistique et du renforcement des capacités nécessaires pour répondre à ces besoins de manière mieux coordonnée, plus synergique et plus efficace;
- g) Un cadre propre à faciliter dès à présent la production et l'utilisation de meilleures statistiques et à accélérer le renforcement durable des capacités statistiques;
- h) Un état satisfaisant de la communication, de l'information en retour et de l'apprentissage, qui sont autant d'éléments indispensables pour le développement organisationnel et pour l'amélioration des performances;
- i) La mobilisation et l'exploitation des ressources (tant nationales qu'internationales); la mobilisation des énergies des différents acteurs dans un effort global; la sensibilisation à la qualité et l'amélioration des statistiques nationales;
- j) La réflexion prospective et l'apprentissage institutionnel;
- k) L'introduction de principes et de pratiques optimales modernes et éprouvées de planification stratégique et de gestion dans le traitement des statistiques officielles.

93. Plus de la moitié des pays africains appliquent des stratégies nationales de développement de la statistique ou des stratégies équivalentes, et les autres pays sont parvenus à diverses étapes de la conception ou de l'actualisation de telles stratégies. L'examen des stratégies appliquées dans les différents pays a montré que, même si leur préparation a bénéficié d'un processus participatif réunissant toutes les parties prenantes des systèmes statistiques nationaux, le principal problème à surmonter reste leur financement par les gouvernements africains et les partenaires du développement.

IV. Mesures devant être prises par la Commission de statistique

94. **La Commission souhaitera peut-être envisager les mesures suivantes :**

- a) **Prendre note des progrès que continuent de faire les pays africains, avec l'appui des organisations panafricaines (CEA, Commission de l'Union**

africaine et BafD) et d'autres partenaires vers une accélération du développement des statistiques à l'appui de leurs efforts de développement;

b) Demander aux pays africains et aux partenaires du développement d'accorder une haute priorité aux statistiques dans leurs programmes de développement et d'appuyer l'intégration des statistiques dans les processus de développement des pays, y compris les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté;

c) Demander à tous les pays africains d'améliorer l'exécution de leurs stratégies nationales de développement de la statistique et demander aux gouvernements des pays africains et aux partenaires du développement d'accroître leur assistance en apportant l'appui technique et financier nécessaire à l'exécution des stratégies nationales de développement de la statistique;

d) Demander aux partenaires du développement de soutenir les pays africains par l'intermédiaire des mécanismes de coordination mis en place par les parties prenantes africaines, à savoir la Commission africaine de statistique, le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.
